



**LIVRET DE PRESENTATION**  
***Certificat de Qualification***  
***Professionnelle Gardien,***  
***concierge et employé d'immeuble***



# SOMMAIRE

Préambule .....	3
Présentation du C.Q.P .....	4
Modalités d'accès à la formation.....	5
Programme de formation.....	6
Modalités de validation du C.Q.P .....	7
Présentation des intervenants formateurs.....	9
Conclusion .....	10

## *Préambule*

**AT PATRIMOINE** est un organisme de formation spécialisé depuis plus de 20 ans dans la branche professionnelle des gardiens et employés d'immeubles auprès des acteurs de la gestion immobilière du secteur privé (plus de 7000 stagiaires formés chaque année).

Le savoir-faire ainsi que le professionnalisme de ses collaborateurs permettent aujourd'hui à AT Patrimoine d'être considéré comme le centre de formation référence des administrateurs de biens.

La division **ATP Habitat** est spécialisée dans les solutions de formations pour l'**habitat social**.

**AT Patrimoine** possède l'agrément pour présenter en formation longue le Certificat de Qualification Professionnelle gardien, concierge, employé d'immeuble.

En cas de demande concernant la **prise en charge d'apprenants en situation de handicap**, notre équipe administrative est à votre écoute par téléphone ou par mail pour une réponse adaptée au handicap exprimé.

## *Présentation du C.Q.P.*

Le Certificat de Qualification Professionnelle permet l'obtention d'un diplôme certifiant les compétences et accorde une reconnaissance des compétences des stagiaires dans les métiers du gardiennage.

Dans un objectif d'accompagnement, de suivi et de revalorisation de la profession de gardien, notre équipe pédagogique se donne les moyens de présenter un parcours pédagogique avec les atouts suivants :

- Des formations complètes et encadrées
- Un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une pédagogie structurée
- Moyens et outils à disposition des stagiaires
- Suivi en vue de post formation et recherche d'emploi

Le CQP est présenté dans le cadre d'un dispositif POEC (préparation opérationnelle à l'emploi collective) et cela au plus près des territoires afin de faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'Emploi.

## *Modalités d'accès à la formation*

Le CQP est accessible à toute personne maîtrisant les savoirs de base définis par le Gouvernement :

- Maîtrise de la langue française : écrire, lire et parler.
- Être capable de réaliser les opérations de calcul de base (addition, soustraction, multiplication, division).

La formation à l'obtention du CQP de Gardiens, Concierges et Employés d'immeuble est ouverte :

- Aux demandeurs d'emploi (POEC, POEI) nécessitant en amont un accord dans le cadre des appels d'offre. Nous contacter afin d'obtenir davantage d'information
- A titre individuel : nous contacter pour une demande de devis.

## *Programme de formation*

### *Descriptif des blocs de compétences*

Le CQP est composé de **4 blocs de compétences** :

- **Bloc de compétences 1** : Organisation de son activité de gardien ou d'employé d'immeuble et de son poste de travail.
- **Bloc de compétences 2** : Réalisation d'opérations de contrôle et de surveillance des bâtiments et des installations.
- **Bloc de compétences 3** : Mise en œuvre d'interventions techniques sur les parties et équipements communs de l'immeuble.
- **Bloc de compétences 4** : Gestion de la relation avec les résidents, traitement et remontée d'informations.

L'ensemble des blocs de compétences sont évalués au travers de mises en situation exigées dans le référentiel de formation du CQP de gardiens, concierges et employés d'immeuble.

La formation comprend 343 heures de formation en salle, 35 heures de stage pratique sur résidence et est accessible aux personnes en situation de handicap.

## *Modalités de validation du C.Q.P.*

Pour obtenir le CQP, il faut valider les 4 blocs de compétences.

Une évaluation finale des compétences est réalisée sous la forme d'un entretien d'une heure et s'appuie sur l'expérience du candidat, à partir du dossier renseigné par le candidat, des résultats des évaluations de chaque unité de compétences réalisées et d'une analyse des situations professionnelles rencontrées.

Cette évaluation est réalisée par un représentant de l'organisme de formation labellisé et 2 professionnels (professionnels de la branche, en poste ou retraités, ou des syndicats professionnels ou bénévoles identifiés par les organismes labellisés).

A la fin de l'entretien d'évaluation finale des compétences, le représentant de l'organisme de formation labellisé transmet le dossier complété au jury paritaire national pour validation.

Le jury paritaire national vérifie la conformité de la démarche au regard du dispositif CQP et du présent document remis « Livret de suivi et d'évaluation du candidat ».

Il décide de la délivrance totale ou partielle du CQP à partir de cette vérification.

Seuls les dossiers complets sont présentés au jury paritaire national.

Le jury paritaire délivre le CQP si toutes les compétences sont validées.

En cas de validation partielle, le candidat garde le bénéfice des compétences validées à vie à compter de la date de premier passage de son dossier devant le jury paritaire.



## *Présentation des intervenants formateurs*

Nos intervenants sont des formateurs expérimentés qui maîtrisent parfaitement le métier de la formation. Ils participent quotidiennement à la formation de gardiens et employés d'immeuble et ont donc une grande connaissance de ce métier. Leurs valeurs reposent sur l'accompagnement, la pédagogie et la passion de leur métier de transmission afin de permettre aux stagiaires une parfaite compréhension des formations.

- *Hocine KROZIZ*
- *Grégory BLOCH*
- *Pascal REMPART*
- *Michael MARCHAL*
- *Maryvonne OGER-GIET*

## Conclusion

Notre programme s'articule autour de méthodologies précises, d'une pédagogie structurée et d'une complémentarité des savoir-faire et des compétences dans les métiers de gardiennage.

Il nous est primordial de transmettre, former et accompagner les stagiaires à assimiler les apprentissages mis en avant.

La théorie s'articule à la pratique avec des mises en situations réelles permettant aux stagiaires une vraie confrontation à la réalité du quotidien.

Notre mission est avant tout de transmettre les valeurs du travail du gardien, concierge et employé d'immeuble et de permettre aux stagiaires une entrée dans le métier avec le maximum de connaissances et toutes les compétences requises.



Contact :

AT PATRIMOINE

Tél. : 04.67.99.62.40

Courriel : [contact@atpatrimoine.com](mailto:contact@atpatrimoine.com)